



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DU VESINET

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE

N°2023-29

FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L112-1 et L211-1,

Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L.251-5 à L.251-8

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 juin 2022 fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à six titulaires et celui du collège des représentants de l'employeur à six titulaires

Vu les délibérations du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration du CCAS en date respectivement du 2 juin 2022 et du 16 juin 2022 instituant un Comité social territorial commun aux agents de la Commune et du CCAS

Vu le procès-verbal du scrutin du 8 décembre 2022 et la proclamation des résultats de l'élection à cette même date,

Vu l'arrêté n°2023-22 fixant la composition du Comité social territorial,

Considérant qu'il convient de modifier cette composition,

ARRETE

Article 1 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°2023-22.

Article 2 :

La composition du Comité Social Territorial de la ville du VESINET (commun ville/CCAS) est fixée comme suit :

Représentants de la collectivité

TITULAIRES

Nom-Prénom	Fonction
CORADETTI Bruno	Maire
MAETZ Ludovic	Maire adjoint
DORO Virginie	Maire adjointe
LEROUX Catherine	Conseillère municipale
PENTECOSTE Maud	Conseillère municipale
HENTZ Marc	Conseiller municipal

SUPPLEANTS

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Fonction</i>
ROMAN Julie	Maire adjointe
LONARDI Monica	Maire adjointe
FAOUSSI Nabil	Maire adjoint
GUEREMY Didier	Maire adjoint
DELPEUCH Sabine	Maire adjointe
ASSOUS Jean-Philippe	Conseiller municipal

Représentants du personnel

TITULAIRES

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Organisation syndicale</i>
MORDELET Anne	FO TERRITORIAUX LE VESINET
SYS Christèle	FO TERRITORIAUX LE VESINET
VICIANA Jocelyne	FO TERRITORIAUX LE VESINET
LIHRMANN Laurence	FO TERRITORIAUX LE VESINET
CASASOLA Sylvie	FO TERRITORIAUX LE VESINET
LORENZINI Bénédicte	FO TERRITORIAUX LE VESINET

SUPPLEANTS

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Organisation syndicale</i>
MILESI Jérôme	FO TERRITORIAUX LE VESINET
LEVEQUE Sabine	FO TERRITORIAUX LE VESINET
TOULOUSE Fabrice	FO TERRITORIAUX LE VESINET
MEYNIER Valérie	FO TERRITORIAUX LE VESINET
GONCALVES Martine	FO TERRITORIAUX LE VESINET
CAUMEL Michel	FO TERRITORIAUX LE VESINET

Article 3 :

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les conditions réglementaires habituelles, et transmis aux organisations syndicales.

Fait au Vésinet, le 23 janvier 2023

Le Maire,



Bruno CORADETTI

publié le 24 janvier 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le :